

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, et après délibération à l'unanimité :

RETIRE la délibération n°2023-007 du 23 février 2023.

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée E n°425-a de 87 m² à Monsieur Patrick RICHEFEU à un prix fixé à 50 euros/m² soit un total de 4 350,00 euros.

PRECISE que la signature de l'acte authentique devra intervenir dans les 6 mois à compter de la notification de la présente à l'acquéreur faute de quoi la présente délibération sera caduque

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette affaire

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

PRECISE que la recette correspondante sera inscrite à l'article 2111 des crédits budgétaires 2023.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,

Le 19 décembre 2023

Signé,

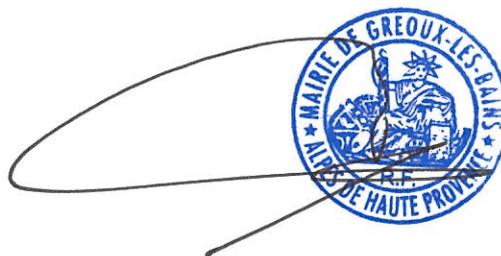
Le 20 DEC. 2023

Publié sur le site internet de la mairie :

Le 20 DEC. 2023

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Nicole VENTEUX